



13 mars 2017

Réaction de Fundimmo à l'étude (très négative) de UFC-Que Choisir sur le crowdfunding

UFC-Que Choisir vient de publier un rapport sur le crowdfunding qui accuse certaines plateformes, et en particulier celles proposant au grand public de prêter de l'argent aux PME (crowdlending), de ne pas assez communiquer sur les risques des placements qu'elles proposent et d'afficher des taux de rendement bien éloignés des taux réels – selon eux, le taux effectif réel tourne autour de 0,33%. Jérémie Benmoussa, Directeur Général et co-fondateur de Fundimmo a tenu à réagir face à cette attaque du secteur qui déprécie le travail que font beaucoup de plateformes de financement participatif pour encadrer au mieux le crowdfunding.

Aujourd'hui, les plateformes de crowdfunding françaises sont contrôlées par l'AMF ou l'ACPR et se doivent d'avoir une politique d'alerte risques et de démarchage commercial irréprochables, sous peine d'être sanctionnées lourdement ! Elles sont d'ailleurs agréées par l'une et/ou l'autre de ces autorités selon leurs activités, afin de garantir leur fiabilité au public.

Ces faits ont été ignorés dans la communication d'UFC-Que Choisir. Les autorités donnent leurs autorisations aux plateformes françaises pour opérer. Pour preuve de l'efficacité de leurs contrôles, les quelques rares plateformes aux pratiques parfois « sauvages », ne cessent de reculer.

Les plateformes de crowdfunding, quelle que soit leur activité (equity, lending, immobilier...), ont à cœur d'être pédagogues et de communiquer auprès des investisseurs quant aux risques liés aux placements proposés, mais aussi d'être vigilantes sur les pratiques de leurs concurrentes, pour éviter qu'une d'entre elles discrédite un métier et un écosystème naissants, mais très majoritairement pilotés par des professionnels compétents et sérieux.

Des sites viables comme Hellocrowdfunding agissent avec professionnalisme pour alerter les investisseurs sur l'état du marché et des plateformes.

Fundimmo suit également en permanence l'évolution des projets de toutes les plateformes du crowdfunding immobilier. Grâce à cela, Fundimmo a établi le « Baromètre annuel du crowdfunding immobilier en France en 2016 ». On peut y lire que le taux de retard est de seulement 1,9% depuis le lancement de l'activité en France en 2013, sur plus de 100M€ collectés. Cela démontre le succès auprès des promoteurs et des investisseurs, mais aussi la viabilité et le bon fonctionnement de ce secteur du financement participatif.

Malgré tout, il est vrai que certaines sociétés (dont certaines de crowdfunding immobilier) communiquent un peu trop sur leurs rendements proposés et pas assez sur les risques qu'encourent leurs investisseurs, en attestent par exemple la qualité et la taille réduite des documents d'informations réglementaires AMF de chaque projet proposé par certaines plateformes.

Cependant, l'association Financement Participatif France a publié une note détaillée répondant point par point aux accusations de UFC-Que Choisir, que Fundimmo recommande de lire pour se faire une seconde opinion sur la question.



Contact Presse **Galivel & Associés**

Relations Presse Immobilier

Carol Galivel / Clara Douet - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

**À propos de [Fundimmo](#)**

Lancée en décembre 2015, Fundimmo est une plateforme française de crowdfunding 100% immobilier, spécialisée en immobilier d'entreprise.

Ses deux fondateurs, Stéphane Bombon, ESTP/IAE Paris, président, et Jérémie Benmoussa, ESSEC, directeur général, réunissent leurs expertises respectives de l'immobilier et de la finance.

Fundimmo est une société française de financement participatif en immobilier, immatriculée en qualité de Conseiller en Investissements Participatifs (CIP) auprès de l'ORIAS (n°14004248).

Les promoteurs immobiliers peuvent faire appel aux particuliers pour compléter les fonds propres nécessaires au montage de leur programme, sous réserve qu'il ait été sélectionné et validé par le comité consultatif Fundimmo constitué de professionnels du monde immobilier.

Les particuliers investisseurs peuvent étudier les opportunités offertes, sélectionner les programmes de leur choix, puis, définir librement le montant de leur placement à partir de 1 000 euros.

<http://www.fundimmo.com/>

[@fundimmo](#)

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse](#)
- [Toutes les informations sur Fundimmo](#)
- [La réponse de Financement Participatif France](#)
- [L'étude UFC-Que Choisir](#)



Contact Presse **Galivel & Associés**

Relations Presse Immobilier

Carol Galivel / Clara Douet - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>